



**COMMISSION DE RÉGIE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**  
**Procès-verbal de la réunion du mercredi 30 octobre 2019 à 15 h dans la salle 254**  
**du Palais législatif**

**DÉCISIONS**

**1. Demande d'un emplacement permanent pour le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes**

La Commission a donné une approbation de principe à la Division des services des installations visant la recherche d'un nouvel emplacement pour le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes, dont le bail actuel arrive à expiration. Le nouvel emplacement doit être suffisamment grand pour convenir à tout le personnel et se trouver à un endroit facile d'accès pour la clientèle.

**2. Nomination d'un commissaire chargé du traitement, des allocations et des prestations de pension des députés de l'Assemblée législative du Manitoba**

Comme les dernières élections générales ont eu lieu moins de 42 mois après les élections générales précédentes, la Commission a décidé de ne pas nommer de commissaire, conformément au paragraphe 52.7(2) de la Loi sur l'Assemblée législative :

Moment de la nomination

52.7(2) Le commissaire est nommé dans les six mois suivant chacune des élections générales. Toutefois, si des élections générales ont lieu **moins de 42 mois après les élections générales les plus récentes**, la nomination du commissaire peut être reportée jusqu'à ce que les élections générales suivantes aient été tenues.

**3. Manitoba 150 : Capsule historique**

L'Assemblée législative créera une capsule historique afin de célébrer le 150<sup>e</sup> anniversaire du Manitoba.